



12, place du Panthéon - 75231 Paris cedex 05

**CCP
N°2026-018**

APPEL D'OFFRES OUVERT,
passé en application des articles L2124-2, R2162-1 et suivants, R2162-13 et suivants du Code
de la commande publique.

OBJET DU MARCHE

**ACCORD CADRE RELATIF A L'ADMINISTRATION ET AU DEVELOPPEMENT
DES SITES NUMERIQUES DE L'ECOLE DE DROIT ET MANAGEMENT DE
L'UNIVERSITE PARIS PANTHEON ASSAS (EDMP).**

Le présent C.C.T.P. comporte 9 feuillets numérotés de 1 à 9

ARTICLE 1	OBJET DU MARCHE	3
ARTICLE 2	NATURE DU MARCHE - DISPOSITIONS GENERALES.....	3
ARTICLE 3	DESCRIPTION DES PRESTATIONS	4
LOT 1		

3.1. Refonte et restructuration des sites de EDMP

3.2. Hébergement des sites

3.3. Maintenance, garantie et référencement des sites

3.4. Régie publicitaire sur les sites

3.5. Alimentation en contenu video des sites

3.6. Propriété du contenu des sites dépendants

3.7. Sauvegarde des sites

3.8. Formation de EDMP

3.9. Profil souhaité du Titulaire

LOT 2

3.10. l'animation et le développement communicationnel des sites

3.11. Modalités d' exécution des prestations

3.12. Profil souhaité du Titulaire

ARTICLE 1 OBJET DU MARCHÉ

L'ECOLE DE DROIT ET MANAGEMENT / EDMP de l'Université Paris Panthéon Assas est depuis sa création en 2007 devenue la référence en France et à l'étranger dans ses domaines d'expertise du Droit et Management des affaires et des industries culturelles -Art Faber.

Afin de remplir ses obligations de diffusion des enseignements et de sa recherche, et afin de s'adapter aux contingences contemporaines, EDMP a dû mettre en place depuis une quinzaine d'années des sites numériques et souhaite ici mobiliser des prestations extérieures de compétences relatives au digital pour les animer techniquement et stratégiquement.

Le présent marché a donc pour objet l'administration, la maintenance, l'animation, le développement, et la gestion des sites numériques de l'ECOLE DE DROIT ET MANAGEMENT / EDMP de l'Université Paris Panthéon Assas.

Le marché est composé de 2 lots :

- **Lot 1.** L'administration, la maintenance, le développement technique, et la gestion des sites de l'ECOLE DE DROIT ET MANAGEMENT / EDMP de l'Université Paris Panthéon Assas.
- **Lot 2.** L'animation et le développement éditorial et stratégique des sites de l'ECOLE DE DROIT ET MANAGEMENT / EDMP de l'Université Paris Panthéon Assas.

Les prestations décrites dans le présent document concerneront les sites présents et futurs de l'EDMP. A ce jour sont visés :

1. Le site TVDMA <http://www.tvdma.org/> et ses afférents
2. Le site www.artfaber.org et ses afférents
3. Le site EDMP et ses afférents

Les sites sont hébergés par EDMP ou Paris 2, la modification de leur localisation n'impacte pas le présent marché.

ARTICLE 2 DUREE DU MARCHÉ - NATURE DU MARCHÉ – CLAUSE DE REEXAMEN – PRESTATIONS SIMILAIRES

2.1. Durée du marché

L'accord cadre est conclu pour une durée initiale d'un an, à compter de sa notification.

Il est reconductible de manière tacite par période d'un an à compter de sa notification, dans la limite de trois reconductions,

2.2. Nature du marché

Le présent accord cadre est passé selon la procédure adaptée, soumis aux dispositions des articles L.2123-1, R.2123 et suivants, R.2121-8 et R.2162-1 et suivants du code de la commande publique.

Il s'agit d'un accord cadre mono attributaire pour chaque lot qui s'exécute par l'émission de bons de commande pour les prestations sur la base des prix qui figurent sur l'annexe à l'acte d'engagement.

Le montant du marché sur la durée globale, reconductions comprises, ne dépassera pas 140 000 € HT
par lots soit un montant maximum total de 280 000 € HT

Les prestations s'exécuteront selon les exigences fixées dans le présent cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et les dispositions du cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

Les attributaires pourront cesser l'exécution du présent marché après envoi d'un courriel de cessation au minimum 1 mois avant ladite cessation.

2.2. Clause de réexamen et prestations similaires

En application des dispositions prévues aux articles R. 2194-1 à R. 2194-10 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'ajouter, de modifier ou de supprimer des prestations ou des services à son initiative exclusive, selon l'évolution des besoins du marché. Ces modifications feront l'objet d'un avenant ou d'un devis correctif du prestataire pour des modifications d'un montant inférieur à 5000 € HT

En application des dispositions prévues à l'article R. 2122-7 du code de la commande publique, l'Université se réserve la possibilité de conclure des marchés négociés avec le titulaire, sans publicité et ni mise en concurrence préalables, pour la réalisation de prestations similaires.

ARTICLE 3 DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les prix de ces prestations devront figurer sur l'annexe 1 à l'acte d'engagement.

Les prix forfaitaires comprendront l'intégralité des frais nécessaires à la réalisation des prestations (coûts main d'œuvre, matériels, etc.).

ARTICLE 3 - LOT 1

3.1. Création et structuration des sites de EDMP

Le titulaire devra assurer pour les sites de EDMP les prestations suivantes

1. Création,
2. Refonte,
3. Restructuration totale ou partielle,
4. Fermeture sécurisée,
5. Transfert,
6. Modification des rubriques ou intégration de nouvelles rubriques

Il est expressément entendu que ces prestations se feront sur les instructions de l'EDMP. Le Titulaire devra conseiller l'EDMP sur les meilleures solutions existantes.

La refonte / restructuration/ création de sites fera à partir d'un cahier des charges, comprenant notamment les différents zonings et toutes les fonctionnalités jugées nécessaires à la bonne mise en place de la plateforme

3.2. Hébergement des sites

1. Le Titulaire devra assurer un hébergement fiable et sécurisé des données (vidéos et podcasts inclus) des sites ainsi que l'archivage sécurisé de son contenu et de sa structure. Le Titulaire

devra garantir les sites contre les attaques, notamment les « hacks » ainsi que les « chevaux de Troie » ou tout autre virus, et assurer leur restauration après éventuelles attaques

2. Le Titulaire devra compresser les vidéos en format MPEG2, MPEG4 et FLV ou autre format adapté, puis les archiver sur DVDROM ou disque dur externe selon la demande de l'EDMP.
3. Le contenu de TVDMA (vidéos et podcasts) est hébergé sur Vimeo Pro ou équivalent, après accord de EDMP. Il appartient au titulaire d'en renouveler annuellement l'abonnement.
4. La facture d'hébergement sera payée directement par le titulaire, et refacturée à l'Université sur présentation de ladite facture.
5. Le titulaire proposera une solution d'hébergement garantissant un flux d'entrée et de sortie adapté, une bande passante suffisante, un espace de stockage adapté.

3.3. Administration, maintenance, garantie et référencement des sites

3.3.1. Le titulaire assurera l'administration des sites, c'est à dire notamment

- a) leur fonctionnement,
- b) la mise en ligne des Post d'informations fournis par EDMP
- c) les veilles technique et statistique,
- d) la maintenance courante,
- e) la gestion du nom de domaine
- f) et les montées en puissance des socles techniques utilisés.

3.3.2 Le titulaire assurera la maintenance corrective des sites qui porte sur tout vice, défaut de conception ou de fonctionnement normal, qu'ils soient visibles ou cachés. Le titulaire s'engage à effectuer le diagnostic, à remplacer, réparer ou modifier, tout élément défectueux, résoudre les bogues résiduels.

En cas d'anomalie « non-bloquante », le titulaire dispose d'un délai maximum de 4 jours ouvrables, à partir de la réception du signalement par l'EDMP, pour résoudre l'anomalie et lui communiquer en retour un rapport détaillé sur la nature de l'anomalie rencontrée et les éléments correctifs mis en œuvre.

En cas d'anomalie « bloquante », le titulaire s'engage à rétablir le service dans les meilleurs délais et dispose d'un délai de 24h, à partir de la réception du signalement par l'EDMP, pour résoudre l'anomalie et lui communiquer en retour un rapport détaillé sur la nature de l'anomalie rencontrée et les éléments correctifs mis en œuvre.

Le signalement de toute anomalie (difficulté ou incident d'exploitation, dégradation des performances, constat de non-conformité de fonctionnement) s'effectue, au minimum, par téléphone ou par courriel entre l'EDMP et le support d'assistance mis en place par le titulaire.

Il appartient à l'EDMP de classer l'anomalie en « bloquante » ou « non-bloquante ».

3.3.3. Le titulaire assurera la maintenance évolutive qui permet d'assurer les veilles technique et statistique des sites, la gestion du nom de domaine, de bénéficier de la montée en version de la solution retenue et de ses composantes, d'assurer le maintien aux standards du web et de maintenir la compatibilité des sites avec tous types de navigateurs récents.

Les modifications pourront porter sur toute modification de code HTML ou CSS, tout développement mineur en PHP, l'installation, la configuration et l'adaptation de nouveaux modules ou plugins nécessaires.

Dans ce cadre les sites devront être mis à jour, à la demande des responsables de l'Ecole de droit et de management de Paris, afin d'assurer une performance et une sécurité optimale des sites internet.

Pour cela, le Titulaire s'engage à faire connaître à l'EDMP, dans un délai raisonnable, les mises à jour disponibles.

3.3.4. La période de garantie de 12 mois pour les sites commencera à compter de la vérification de service régulier à l'issue d'une refonte ou d'une restructuration du site internet ou de toute autre opération de maintenance corrective ou évolutive.

3.3.5. Le référencement des sites comprendra, outre les inscriptions aux annuaires et aux moteurs de recherche, le positionnement ou toutes autres techniques permettant à un site internet d'être bien référencé (outils Google Analytics ou autre), ainsi que le diagnostic pour améliorer le référencement.

3.3.6. Pour toutes ces prestations prévues dans le présent marché, le titulaire, à la demande de EDMP, devra exercer une fonction de conseil stratégique même si le site concerné n'est pas hébergé par EDMP

3.4. Régie publicitaire sur les sites

Une régie publicitaire de chaque site pourra être conçue, mise en place et gérée par le Titulaire, sur demande de EDMP.

3.5. Alimentation des sites en contenu video/podcast

Le Titulaire devra à la demande de l'EDMP assurer les prestations suivantes :

3.5.1. Pour les Vidéos (env.3 minutes chacune) : le titulaire est en charge de

- a) La rédaction du script à partir des éléments fournis par EDMP
- b) Le tournage
- c) Le montage, l'étalonnage et le traitement vidéo
- d) L'incrustation d'un logo, d'un mini texte, et l'habillage de la vidéo (logo et habillage fournis par EDMP ou bien proposés par le titulaire)
- e) La mise en ligne et le référencement sur les sites de EDMP et autres

3.5.2. Pour les Podcasts (env.5 minutes chacun) : le titulaire se charge de

- a) La rédaction du script à partir des éléments fournis par EDMP
- b) L'enregistrement audio
- c) Le montage, le mixage et l'arrangement audio
- d) L'incrustation d'un logo, d'un mini texte, et l'habillage du podcast (logo et habillage fournis par EDMP ou bien proposés par le titulaire)
- e) La mise en ligne et le référencement sur les sites de EDMP et autres

3.5.3. Conditions communes vidéos +podcast

- a) Les ajouts de sous-titres en langues étrangères sur les vidéos pourront être demandés par EDMP. Cette prestation devra faire l'objet d'un devis spécifique.
- b) Les montants forfaitaires de chaque phase doivent être renseignés sur l'annexe à l'acte d'engagement. EDMP pourra ne commander que certaines phases.
- c) Le nombre de vidéos à réaliser chaque année est estimé à environ 20 max, celui de podcast à environ 100
- d) Ils seront tournés principalement à Paris ou sa région. Exceptionnellement, elles pourront être tournées en France (en dehors de Paris et sa région) ou en Europe. Dans ce cas, l'Université prendra en charge les coûts de déplacement sur présentation d'une facture assortie du titre de transport sur lequel le prix indiqué.
- e) L'Université ne fournit aucun matériel pour leur réalisation.
- f) Le prestataire devra mettre en ligne les vidéos et les podcasts au plus tard 15 jours ouvrables après la demande de l'EDMP, sauf décision contraire de EDMP.
- g) EDMP se réserve le droit de recourir à des prestataires complémentaires pour la réalisation de vidéos/podcasts, notamment si les personnalités interviewées l'exigent

3.6. Propriété du contenu des sites dépendants

Les données, la structure des sites et leur développement, les codes HTML ainsi que toutes les vidéos, podcasts et tout document présent sur le site et ses sites dépendants sont la propriété de Paris II.

A ce titre, l'EDMP est en droit de demander la livraison des fichiers vidéos ou tout autre fichier, au format requis, sur un support physique dans un délai de vingt-cinq jours à compter de la réception de la demande de l'EDMP. Cette demande pourra se faire par tous moyens.

Le Titulaire devra garantir la confidentialité de toutes les informations transmises par l'EDMP.

3.7. Sauvegarde des sites

Les sites devront être sauvegardés tous les jours par le Titulaire.

Le Titulaire devra s'assurer de l'archivage web et SQL sur un autre support 3 fois par semaine.

La durée de conservation des sauvegardes est d'un an.

3.8. Formation de EDMP

Dans un souci d'efficacité, le Titulaire devra effectuer, sur demande de l'EDMP, une formation de membres de l'Ecole sur les techniques relatives à la gestion des sites et réalisation vidéos/podcast y compris le référencement.

3.9. Organisation du Titulaire

3.9.1. Lorsque le Titulaire se trouve dans l'incapacité de satisfaire les exigences de l'EDMP, il lui est possible de recourir, après autorisation de l'EDMP, à un sous-traitant ou prestataire extérieur, selon les mêmes tarifs.

L'EDMP se réserve par ailleurs la possibilité d'exiger du Titulaire le recours à un sous-traitant ou prestataire extérieur, lorsque les exigences ne peuvent être satisfaites par le Titulaire. Le choix du sous-traitant/prestataire se fera en concertation avec l'EDMP et le Titulaire.

3.9.2. Le titulaire devra être joignable, par tout moyen, afin d'apporter rapidement des réponses aux questions de l'équipe de l'EDMP relatives à l'administration desdits sites.

3.10. Profil souhaité du Titulaire

Le Titulaire devra notamment :

1. Posséder les capacités logistiques et le niveau de compétence d'un professionnel de ce secteur d'activité ;
2. Disposer d'une forte réactivité ;
3. Avoir une expérience réelle de collaborations avec les communautés universitaires : instituts académiques, enseignants et étudiants ;
4. Avoir une expérience réelle des thématiques suivantes : économie, gestion, management, droit des affaires, vie des entreprises, formations universitaires.

ARTICLE 3 - LOT 2

3.10. l'animation et le développement communicationnel des sites

Le titulaire devra assurer, selon un rythme défini par EDMP (en général mensuel)

1. La conception, réalisation, mise en ligne de posts ou de tous autres éléments pour l'animation des sites de EDMP et de leurs réseaux sociaux, selon les indications fournies par EDMP
2. La promotion sur les sites de EDMP et leurs réseaux sociaux des ouvrages numériques et classiques de EDMP et le secrétariat éditorial desdits ouvrages de EDMP
3. L'alimentation des bases de données desdits sites y compris par des actions de recensement national et international des données visées
4. La promotion nationale et internationale desdits sites, notamment par la création et gestion d'événements de communication internes et externes, dont des conférences, des participations à des salons, interviews, rencontres leaders d'opinion dans le domaine
5. La représentation de EDMP à des événements en lien avec lesdits sites
6. La fourniture d'un dossier de veille stratégique mensuelle sur les thématiques droit/management/Art Faber
7. Le conseil de EDMP pour le positionnement numérique, rédactionnel et promotionnel desdits sites et afférents

3.11. Modalités d'exécution des prestations

1. Les missions confiées dans le cadre du présent marché seront communiquées le plus souvent mensuellement au prestataire par EDMP
2. La nature desdites prestations pourra être modifiées/complétée par EDMP moyennant un devis correctif du prestataire
3. L'ensemble des contenus ainsi produits par le prestataire sera propriété de EDMP et apparaîtra sous le nom de EDMP ou sous mention décidée par EDMP
4. Les frais de déplacement (voyages et logement, sans indemnité journalière) du prestataire lié aux activités internationales et décidées par EDMP seront pris en charge par EDMP
5. EDMP se réserve le droit de recourir à des prestataires complémentaires, notamment pour des motifs de spécialisation pays ou thèmes
6. Lorsque le Titulaire se trouve dans l'incapacité de satisfaire les exigences de l'EDMP, il lui est possible de recourir, après autorisation de l'EDMP, à un sous-traitant ou prestataire extérieur, selon les mêmes tarifs. L'EDMP se réserve par ailleurs la possibilité d'exiger du Titulaire le recours à un sous-traitant ou prestataire extérieur. lorsque les exigences ne peuvent être satisfaites par le Titulaire. Le choix du sous-traitant/prestataire se fera en concertation avec l'EDMP et le Titulaire.

3.12. Profil souhaité du Titulaire

Le Titulaire devra notamment :

1. Posséder les capacités logistiques et le niveau de compétence d'un professionnel de ce secteur d'activité ;
2. Disposer d'une forte réactivité ;
3. Maîtrise Anglais, allemand souhaité
4. Disponibilité aux déplacements notamment internationaux
5. Avoir une expérience dans la rédaction numérique, relations publiques, activité éditoriale
6. Avoir une expérience profonde de collaboration avec les communautés universitaires : instituts académiques, enseignants- chercheurs et étudiants ;
7. Avoir une expérience profonde des thématiques suivantes : économie, gestion, management, droit des affaires, vie des entreprises, industries culturelles, Art Faber, formations universitaires, recherches académiques, édition,